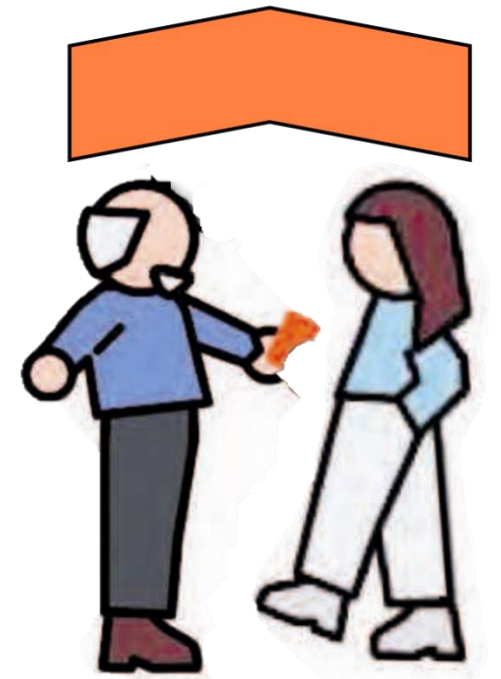


PARTAGE DE TOIT





RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

L'accès au logement est une difficulté majeure pour les étudiants, les jeunes en formation, en stage, en apprentissage, en alternance, en CDD ou en contrat précaire

Cette opération « Partage de toit » doit permettre de faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi pour les jeunes de moins de 30 ans en réduisant les difficultés de logement. Ce service consiste à mettre en relation des adhérents retraités disposant d'une chambre décente et désireux de la mettre à disposition d'un jeune proche parent d'un adhérent moyennant une compensation financière inférieure au coût des loyers pratiqués au niveau local.



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

L'affiliation à la CFDT du sénior et du parent du jeune constitue un gage de confiance dans la relation entre hébergeur et hébergé.

Lors du départ des enfants ou de la perte du conjoint un certain nombre de personnes, souvent des femmes, se retrouvent seules. Le logement dont elles disposent se retrouve ainsi surdimensionné et sous-occupé. C'est dans ce cas précis que les pièces disponibles peuvent permettre d'accueillir de façon temporaire des jeunes (actifs ou étudiants).



RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

Les ressources des séniors sont en diminution au moment du passage à la retraite. Pour certains, leurs revenus ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins essentiels ou de maintenir leur habitat en état d'usage. Il s'agit donc d'un gain de pouvoir d'achat pour les adhérents retraités.

Pour les jeunes concernés, ce service proposé permet un accès plus facile au logement durant une période déterminée. Il favorise la mobilité, la réussite dans les études et l'insertion dans la vie professionnelle.

Pour la CFDT, c'est une offre de service complémentaire, au profit de ses adhérents. Cette cohabitation permet de développer une solidarité intergénérationnelle et une fidélisation des adhérents.

Adhérent retraité
« Hébergeur »

Enfant d'adhérent Cfdt
« Hébergé »

Contacte
les
adhérents

Présente sa
candidature

Adhérent présente
une demande avec
son NPA et le degré
de parenté du
postulant

Dresse la
liste des
offres
Renseigne
Opéra de la
constitution
des binômes

UTR



Enregistre
l'appel et les
données
Transmets à
l'UCR
Renseigne
Opéra

DOMPLUS
Réponses à
la carte

Opéra

Transmets à
l'association
et à l'UTR
Renseigne
Opéra

Association locale

Garant : Réseau COSI

UCR

Prend contact avec l'hébergeur et l'hébergé. Vérifie. Mets en relation les binômes. Conclut la convention. Gère les relations.
Informe l'UTR



RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

La sécurisation du dispositif :

- 1) Il s'agit d'une location de meublé exclue des dispositions de la loi sur les baux locatifs
- 2) Il n'est pas exigé de services à « l'hébergé » en contrepartie d'un loyer ou d'une minoration de loyer
- 3) Le dispositif ne s'apparente pas à une activité d'agence immobilière ni à la location de gré à gré
- 4) Garantie la confidentialité de l'adhésion CFDT



RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

Prévenir les conséquences pour « l'hébergeur »

- 1) Sur les revenus soumis à plafond de ressources : Pensions de réversion « non cristallisées », ASPA,
- 2) Sur les prestations légales : APA, APL,
- 3) Sur les prélèvements fiscaux et sociaux : exonération partielle ou totale de la CSG, taxe locales, impôt sur les revenus

Joindre une note d'information à la convention d'engagement



RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PARTAGE DE TOIT

Le rôle de l'UTR

- 1) Informe les adhérents de l'agglomération urbaine, recueille les offres de logement et les communique à l'association
- 2) Signe une convention avec l'association et désigne un référent CFDT comme interlocuteur opérationnel,
- 3) Recueille l'information de constitution des binômes et renseigne Opéra
- 4) Assure le lien entre les adhérents et l'association, Évalue le bilan de l'action



LOCATAIRE



BAILLEUR



**PROPRIÉTAIRES
PROFESSIONNELS DE
L'IMMOBILIER**



ActionLogement 

LA FNAIM, LE SNPI ET L'UNIS S'ENGAGENT AUX CÔTÉS D'ACTION LOGEMENT POUR DÉVELOPPER VISALE

Professionnels de l'immobilier et bailleurs particuliers, découvrez Visale en quelques minutes

VISALE

Le service Action Logement qui connecte emploi et logement
Ayez le réflexe visale.fr, votre garant pour louer
votre logement

LOCATAIRE BAILLEUR

OBTENEZ VOTRE GARANTIE
LOCATIVE EN
UN CLIC AVEC
VISALE !



LOUEZ PLUS FACILEMENT VOTRE LOGEMENT AVEC VISALE !

Visale, le garant pour les moins de 30 ans et ceux qui entrent dans l'emploi... La sérénité de louer en toute sécurité !!!

Pour tout savoir sur Visale... cliquez ici



ACTUALITÉ
Téléchargez
Retrouvez

